



CONSULTATION DES PARTICIPANTS AUX LABORATOIRES D'INNOVATION PUBLIQUE

Le 12 juillet 2021, 13 h 30
Vidéoconférence

Personnes participantes	<p>Représentants du MAMH</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. François Jacques – Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation • M. Alexandre Lambert – Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation • M^{me} Isabelle Boucher – Directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire • M. Martin Desrochers – Directeur des mandats stratégiques <p>Représentants des organismes</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Dinu Bumbaru – Héritage Montréal, accompagné de M^{me} Taïka Baillargeon • M. David Dinelle – Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) • M. Bernard Filion – Canards Illimités Canada • M. Guillaume Houle – Association de la construction du Québec (ACQ) • M^{me} Andréanne Ladouceur – Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) • M. Pierre-Aurélien Levallois – Rues principales • M. Vincent Miville – Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) • M^{me} Marie-Josée Renaud – Union paysanne • M. Marc-Antoine Turcotte – Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) <p>Animateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Robert Sauvé
--------------------------------	---

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes participantes et explique les modalités de fonctionnement ainsi que les objectifs de la rencontre.</p> <p>M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous et les remercie de leur présence. Il présente les différentes activités de consultation qui se sont déroulées jusqu'à maintenant et souligne l'importance des discussions sur la Stratégie afin qu'elle représente l'ensemble des Québécoises et des Québécois.</p>

Sujets	Résumé des propos
Présentation du document de consultation	M ^{me} Isabelle Boucher et M. Martin Desrochers présentent les grandes lignes du document de consultation et soumettent aux participants quelques questions pour lancer la période de discussion.
Discussion entre les personnes participantes	La période de discussion débute à 14 h 10.
Commentaires généraux	<p>Les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le travail de synthèse du document de consultation est souligné. • Certains éléments de la Stratégie semblent très ambitieux, notamment ceux portant sur la protection du territoire agricole, la croissance urbaine et la mobilité durable. • L'ajout d'un préambule serait intéressant. • Une mise en contexte expliquant l'évolution et la transformation du territoire québécois devrait être ajoutée. • L'importance de présenter et d'expliquer aux citoyens la Stratégie et les mesures visant sa mise en œuvre est soulignée. À cet effet, il est mentionné que le document doit être vulgarisé. • Le sujet de la qualité et de la quantité de l'eau disponible n'est pas suffisamment présent, particulièrement dans le contexte des changements climatiques. • L'État devra s'impliquer dans la mise en œuvre de la Stratégie afin qu'un réel changement puisse s'opérer. • Certaines mesures de la Stratégie devraient faire l'objet de projets pilotes afin de favoriser l'innovation et de déterminer leurs applications dans différentes situations et différents territoires.
• Vision	<p>Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le concept d'identité québécoise devrait être ajouté à la vision. • L'énoncé de la vision n'est pas suffisamment clair et soulève certains questionnements. Les concepts qui y sont énoncés devraient être définis (milieux de vie complets, ressources non renouvelables, etc.).
• Axe 1 : Gouvernance	<p>Concernant l'axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le levier d'action concernant la mise en place d'un régime axé sur les résultats doit être précisé. • Une plus grande cohérence est nécessaire entre le cadre de l'aménagement et les politiques gouvernementales qui soutiennent les différents secteurs d'activité. • L'arbitrage et le rôle des municipalités régionales de comté (MRC) doivent être renforcés, notamment en ce qui concerne les activités forestières. • Afin de favoriser l'acceptabilité sociale, il est important d'informer les citoyens sur les enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. • Le domaine de la construction est un élément important qui devrait être davantage pris en considération dans la Stratégie. • Une meilleure concertation entre les différents paliers de planification du territoire est requise afin d'assurer l'atteinte de certains objectifs régionaux, tels que la présence de services de proximité dans de grands projets de développement.

Sujets	Résumé des propos
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 : Croissance urbaine 	<p>Concernant l'axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La croissance urbaine et les finances sont des domaines clairement liés. • Le domaine de l'habitation en milieu urbain doit être plus compétitif financièrement. Les habitations en ville devraient coûter le même prix que les habitations en banlieue afin d'inciter les gens à y vivre. • Les principaux enjeux en matière d'étalement urbain peuvent être solutionnés par la densification et le développement de pôles de transport en commun. • L'assouplissement de certaines mesures en matière d'urbanisme et de zonage est nécessaire, notamment pour le développement de pôles de transport en commun denses. • La création de milieux de vie attrayants en milieu urbain est une condition importante afin d'inciter les gens à y vivre. • La notion de conservation des milieux naturels est souvent perçue comme une perte de revenu pour les municipalités.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 3 : Milieux de vie 	<p>Concernant l'axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La référence à la <i>Loi sur le développement durable</i> est appréciée. • La nature doit être considérée comme une composante du paysage qui peut être aménagée et qui favorise notre résilience à l'égard des changements climatiques, en plus de fournir des services écologiques, plutôt que d'être considérée uniquement comme un ensemble de secteurs à protéger. • Il serait important de mettre en œuvre des stratégies de revitalisation du paysage ainsi que des stratégies d'inclusion liées aux logements sociaux. • La qualité de nos milieux de vie doit être accrue et ceux-ci doivent être associés à la notion de « durables ». • Des attentes plus élevées envers le milieu devraient faire en sorte que les documents de planification établissent des mesures visant la protection de l'environnement et des territoires naturels. • En matière de patrimoine, des outils innovants, collaboratifs et collectifs à l'échelle régionale devraient être favorisés, et la préservation du savoir-faire (ex. : expertise, éducation, entretien, etc.) devrait être une préoccupation. • Les questions d'entretien et de rénovation des bâtiments doivent concerner les bâtiments historiques, mais également les bâtiments résidentiels et commerciaux. • Afin de garantir des aliments sains à la population et de participer à un mode de vie sain, tout en renforçant notre écosystème alimentaire, il serait opportun de protéger les sols et les cours d'eau. • Certains éléments relatifs à la notion d'autonomie alimentaire sont manquants. • Il est important de favoriser l'économie circulaire en matière d'aménagement du territoire. • Les activités commerciales doivent être orientées dans les centres-villes afin d'assurer leur revitalisation. Pour ce faire, certains assouplissements aux outils d'urbanisme peuvent être nécessaires. • Le concept d'urbanisation commerciale doit être plus présent.

Sujets	Résumé des propos
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 4 : Ruralité 	<p>Concernant l'axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les spécificités régionales ne concernent pas seulement les régions administratives, mais également les régions culturelles et historiques. • Il subsiste plusieurs incohérences entre les objectifs de la Stratégie et la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>. Une plus grande flexibilité concernant le morcellement des terres agricoles est nécessaire. • L'instauration de certains aménagements en zone agricole, comme l'aménagement d'un marais, devrait être faite selon la notion d'écosystème. • Considérant la croissance démographique projetée, il sera important d'avoir suffisamment de terres agricoles afin de nourrir l'ensemble de la population. • La valorisation des paysages et la cohabitation des usages sont des enjeux importants en milieu rural. • Il faut donner plus de pouvoir aux communautés locales concernant les projets industriels en milieu rural. • Les secteurs d'activité agricoles et les types de production auxquels les producteurs veulent s'affilier devraient être décidés par ces derniers, et non par le gouvernement, les MRC et les municipalités. Il est important de se baser sur la réalité des territoires agricoles, car certains sont plus prospères et cultivables que d'autres.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 5 : Finances et fiscalité 	<p>Concernant l'axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La priorité est une refonte de la fiscalité afin de diversifier les sources de revenus des municipalités. • L'internalisation des coûts de développement est la bienvenue, mais il est nécessaire de faire davantage. • La fiscalité doit devenir un outil incitatif autant positif que négatif. • Il serait intéressant de proposer une mesure fiscale pour inciter les ménages à s'installer en milieu urbain. • Il serait pertinent d'illustrer le réel coût d'une maison en banlieue comparativement à un milieu urbain. • Les efforts des acteurs forestiers en matière de fiscalité contribuent à protéger les milieux de vie de même que l'environnement. • Les outils financiers concernant le patrimoine utilisés dans d'autres administrations, comme la fiducie, sont des pistes intéressantes à étudier. • Les mesures fiscales déjà présentes sont utilisées pour bonifier les revenus, et non pour des fins de diversification. • Des outils permettant d'imposer une taxe sur le transport de marchandises en milieu urbain devraient être implantés afin de diminuer les impacts des GES dans ces milieux. • Afin de répartir certains coûts, des partenariats entre les intervenants publics et privés pourraient être envisagés, comme c'est le cas pour certains services de transport en milieu rural. • Des mesures incitatives favorisant l'établissement de ménages à proximité des pôles de transport en commun devraient être envisagées plutôt que l'imposition d'une taxe additionnelle aux habitants de ces secteurs. • L'imposition d'une taxe aux agriculteurs laissant leurs terres en friche inciterait la mise en culture de celles-ci. • Une mesure fiscale pourrait être instaurée pour taxer les propriétaires qui gardent leurs locaux vacants, afin de favoriser la revitalisation des centres-villes tout en évitant la spéculation foncière.

Sujets	Résumé des propos
Prochaines étapes	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Une consultation publique aura lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication au printemps 2022.</p>
Fin de la rencontre	<p>L'animateur remercie les participants de leur présence et les invite à faire part de leurs commentaires additionnels par l'entremise de la consultation Web.</p> <p>La rencontre se termine à 15 h 50 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.</p>

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu'au 17 septembre 2021.